

DÉPARTEMENT
SAVOIE

EPCI :

EPCI à fiscalité propre

ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Élection du Président, des vice-
présidents et autres membres
du Bureau

Effectif légal
du conseil communautaire
28

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de conseillers en exercice
28

L'an deux mille vingt, le huit du mois de juin

à 19 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

Étaient présents les conseillers communaux suivants :

Communes	Civilité	Nom	Prénom
AIGUEBELETTE-LE-LAC	Monsieur	COUTAZ	Claude
	Monsieur	MARTINET	Jean-Hervé
ATTIGNAT-ONCIN	Madame	CHAON	Patricia
	Monsieur	ILBERT	Thomas
	Monsieur	RUBIER	Eric
AYN	Madame	FRANCONY	Sandra
	Monsieur	TOUIHRAT	Frédéric
DULLIN	Monsieur	BOIS	André
	Madame	VANBERVLIET	Marion
GERBAIX	Monsieur	ROSSI	Didier
	Monsieur	VEUILLET	Christophe
LEPIN-LE-LAC	Monsieur	GENTIL	Pascal
	Monsieur	GROLLIER	Serge
MARCIEUX	Monsieur	ZUCCHERO	Pascal
	Monsieur	FAUGE	Alexandre
NANCES	Monsieur	PERRIAT	Jean-Paul
	Madame	ARIOLI	Sandrine
NOVALAISE	Monsieur	GROS	Gilles
	Monsieur	GUILLERMARD	Denis
	Madame	MARCHAIS	Marie-Lise
	Monsieur	PLOUZEAU	Alain
SAINT-ALBAN DE MONTBEL	Monsieur	TAIN	Daniel
	Madame	TAVEL	Claudine
	Madame	WDOWIAK	Monika
	Madame	ALLARD	Brigitte
SAINT-ALBAN DE MONTBEL	Monsieur	DUPERCHY	Pierre
	Monsieur	ROULAND	Patrick

Absents ¹ : Martine SCHWARTZ

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M Denis GUILLERMARD, président, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Brigitte ALLARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Claude COUTAZ, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote:

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : M. Thomas ILBERT et M. Alain PLOUZEAU

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller à l'appel de son nom a été invité à se rendre dans l'isoloir avec une enveloppe et un bulletin vierge à remplir avec son propre stylo. Les assesseurs ont constaté qu'une seule enveloppe a été déposée dans le réceptacle par chaque votant. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 26
- f. Majorité absolue ² 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
André BOIS	14	Quatorze
Denis GUILLERMARD	12	Douze
.....
.....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 26

f. Majorité absolue 14

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2.7. Proclamation de l'élection du président

M André BOIS a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. André BOIS élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 24
- f. Majorité absolue ⁴ 13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patricia CHAON	3	Trois.....
Sandra FRANCONY	21	Vingt et Un.....
.....
.....
.....

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme Sandra FRANCONY a été proclamée première vice-président et immédiatement installée.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 21
- f. Majorité absolue ⁴ 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal GENTIL	1	Un.....
Serge GROLLIER	19	Dix-neuf.....
Christophe VEUILLET	1	Un.....
.....
.....

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Serge GROLLIER a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 27
- f. Majorité absolue ⁴ 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Lise MARCHAIS	13	Treize.....
Patrick ROULAND	14	Quatorze.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M Patrick ROULAND a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....18
- f. Majorité absolue ⁴10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Denis GUILLERMARD	1.....	Un.....
Eric RUBIER	2.....	Deux.....
Frédéric TOUIHRAT	15.....	Quinze.....
.....

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Frédéric TOUIHRAT a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 23
- f. Majorité absolue ⁴ 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude COUTAZ.....	18.....	Dix-Huit.....
Denis GUILLERMARD	5.....	Cinq.....

.....
.....
.....

M Claude COUTAZ a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]27
- f. Majorité absolue ⁴14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe VEUILLET.....	14.....	Quatorze.....
Pascal ZUCCHERO.....	13.....	Treize.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M Christophe VEUILLET a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du 1^{er} « autre membre du bureau »

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]24
- f. Majorité absolue ⁴13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Denis GUILLERMARD.....	1.....	Un.....
Thomas ILBERT.....	23.....	Vingt-Trois.....
.....
.....

3.7.2. Proclamation de l'élection du 1^{er} « Autre membre du Bureau »

M Thomas ILBERT a été proclamé « autre membre du Bureau » et immédiatement installé.

3.8. Élection du 2^{ème} « autre membre du bureau »

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]23
 f. Majorité absolue ⁴12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Paul PERRIAT	1	Un
Pascal ZUCCHERO	22	Vingt-Deux
.....
.....

3.8.2. Proclamation de l'élection du 2^{ème} « Autre membre du Bureau »

M Pascal ZUCCHERO a été proclamé « autre membre du Bureau » et immédiatement installé.

3.9. Élection du 3^{ème} « autre membre du bureau »

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....27
 f. Majorité absolue ⁴14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patricia CHAON	2	Deux
Monika WADOWIAK	25	Vingt-Cinq
.....
.....

3.9.2. Proclamation de l'élection du 3^{ème} « Autre membre du Bureau »

Mme Monika WADOWIAK a été proclamée 3^{ème} « autre membre du Bureau » et immédiatement installé.

3.10. Élection du 4^{ème} « autre membre du bureau »

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....26
 f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Paul PERRIAT	26	Vingt-Six
.....
.....

3.10.2. Proclamation de l'élection du 4^{ème} « Autre membre du Bureau »

M Jean-Paul PERRIAT a été proclamé 4^{ème} « autre membre du Bureau » et immédiatement installé.

3.11. Élection du 5^{ème} « autre membre du bureau »

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]27
- f. Majorité absolue 414

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Lise MARCHAIS	20	Vingt.....
Daniel TAIN	7	Sept
.....
.....
.....

3.11.2. Proclamation de l'élection du 4^{ème} « Autre membre du Bureau »

M Marie-Lise MARCHAIS a été proclamée 5^{ème} « autre membre du Bureau » et immédiatement installée.

4. Observations et réclamations ³

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

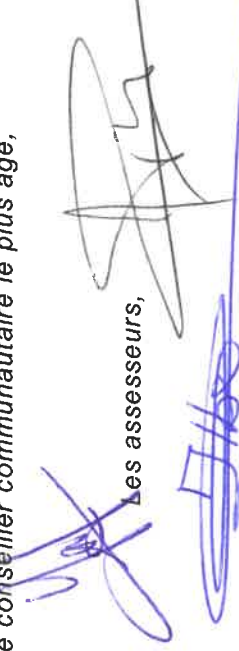
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 8 juin 2020, à 22 heures, 38 minutes,

en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire le plus âgé,

Le secrétaire,



Les assesseurs,



³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.